



e-Migrinter

10 | 2013

Genre et imbrication des rapports de domination dans
les médias des minorités ethniques

MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*

Victoire Cottereau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/438>

DOI : [10.4000/e-migrinter.438](https://doi.org/10.4000/e-migrinter.438)

ISSN : 1961-9685

Éditeur

UMR 7301 - Migrinter

Édition imprimée

Date de publication : 11 avril 2013

Pagination : 95-98

ISSN : 1961-9685

Référence électronique

Victoire Cottereau, « MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires* », *e-Migrinter* [En ligne], 10 | 2013, mis en ligne le , consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/438> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.438>

Tous droits réservés

MIGREUROP (2012) *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 144 p. (Atlas)

Victoire Cottureau

Cette note de lecture est alimentée par une conférence intitulée « Une géographie critique des politiques migratoires européennes : frontières, espaces et réseaux » qui s'est déroulée le 28 novembre 2012 à l'espace Pierre Mendès France à Poitiers. Durant cette conférence, Olivier Clochard (président de MIGREUROP) présente l'atlas, objet de cette note de lecture.

L'objectif de la conférence d'Olivier Clochard était de présenter la sortie du nouvel atlas réalisé par le réseau MIGREUROP. Pour ce faire, le président de ce tissu associatif a choisi de se pencher sur des exemples de l'ouvrage et a approfondi certains points en s'appuyant sur des cartes extraites du livre. Depuis 10 ans, le réseau MIGREUROP - constitué d'associations, de militants et de chercheurs issus de seize pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe - identifie et dénonce les textes et pratiques de l'Union européenne (UE) qui instaurent un processus de criminalisation des migrants « clandestins » et bafouent le droit universel de libre-circulation de ces individus considérés comme des « indésirables ». À travers ce second atlas, les membres du réseau présentent une compilation de leurs recherches empiriques et juridiques exposant un regard critique sur les politiques migratoires européennes.

Dans ce nouvel atlas, les membres de MIGREUROP ont choisi de conserver le plan et le déroulement de la démonstration du premier ouvrage. Toutefois, il ne s'agit en aucun cas d'une simple « mise à jour » de l'atlas de 2009. Exceptées quelques rares thématiques identiques à la première édition, la majorité des articles a été améliorée et adaptée aux nouvelles législations ainsi qu'aux événements politiques survenus ces dernières années. Il est à noter que la majeure partie des cartes ainsi que certains thèmes sont totalement inédits à cette

seconde version. Les autres éléments dissemblables entre les deux éditions de l'atlas sont une mise en page plus soignée et l'apparition d'une frise chronologique qui présente l'évolution du cadre juridique de 1948 à nos jours.

Le chercheur a commencé sa conférence en insistant sur le décalage que l'on observe aujourd'hui entre les textes de loi et la réalité des pratiques de circulations des individus. Celui-ci a notamment mentionné qu'aujourd'hui les politiques européennes relatives aux migrations conduisent à transformer le schéma global de la frontière linéaire.

Des migrations mondialisées mais entravées

La première partie de l'atlas s'attache à décrire le contexte politique, économique, législatif et environnemental dans lequel s'inscrivent les migrations d'aujourd'hui. Les thématiques de cette première partie plongent le lecteur au cœur de la question migratoire, dont la place est devenue centrale au cours des dernières décennies. Le « rejet » des migrants par les pays du Nord est décrit non seulement à travers la volonté permanente d'essayer d'éradiquer les migrants « clandestins », mais également par les moyens mis en place pour limiter au maximum l'arrivée de réfugiés. Durant sa présentation, Olivier Clochard a pris le temps d'expliquer l'histoire et l'évolution du droit d'asile en Europe, montrant ainsi qu'il

est de plus en plus difficile d'obtenir une protection des pays européens. Cette première partie se penche sur les multiples moyens mis en place par les pays « riches » pour limiter le déplacement d'individus vers leurs territoires tels que par l'édification de murs et barrières à travers le monde ou encore par la non prise en compte des droits des personnes mineures. L'ensemble de ces thématiques montre qu'actuellement la liberté de circulation est entravée par un contrôle des frontières de plus en plus important. Pourtant, l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule que : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Les différents auteurs insistent particulièrement sur le fait que cette « assignation à domicile » ne concerne que certaines catégories de migrants considérées comme « indésirables » ou « nuisibles ». Ainsi, si le titre de l'ouvrage laissait à penser que toutes les formes de migrations en Europe allaient figurer dans cet atlas (migrations de travail, élites migrantes, etc.), on remarque qu'il est en fait uniquement question de réfugiés, demandeurs d'asile ou de migrants dits « illégaux ». L'absence de certaines formes de migrations dans cet atlas vient du fait que les pays de l'Union européenne - ayant des besoins différents de main d'œuvre - ne trouvent pas de terrain d'entente sur les migrations de travail et n'arrivent donc pas à créer de législation communautaire à ce sujet. Les migrations de travail sont donc écartées du champ de la communautarisation contrairement à la lutte contre l'immigration clandestine, devenue une priorité absolue de l'UE depuis le Conseil de Séville de 2002 et faisant l'objet d'une législation commune.

Les contrôles des migrations internationales : vers un protectionnisme accru ?

La seconde partie de l'ouvrage définit les différents moyens (financiers et humains), outils et accords mis en place par

les pays européens pour renforcer les contrôles, limiter l'accès à leurs territoires et dissuader l'immigration dite « clandestine ». Cette partie fait état d'une véritable artillerie européenne cherchant à maintenir les migrants à des distances toujours plus lointaines des frontières de l'Europe. Au-delà des multiples contrôles à l'intérieur et aux frontières de l'UE, les thématiques de cette seconde partie montrent que les différents moyens de surveillance sont de plus en plus externalisés. Lors de la conférence, le géographe s'est arrêté longuement sur la recrudescence des contrôles au-delà des frontières. Il cite notamment l'augmentation des budgets dédiés à l'agence Frontex qui multiplie les interventions maritimes (parfois « illégales » lorsqu'elles sont effectuées en dehors des eaux territoriales européennes) et le nombre de renvois de migrants par charters, les officiers de liaison qui vérifient que les politiques migratoires européennes sont bien respectées dans les pays tiers, les agents consulaires chargés de veiller à la sûreté du « risque migratoire » ou encore les politiques européennes de voisinage qui renforcent les contrôles dans les pays frontaliers de l'UE (Maroc, Lybie, etc.). À cette externalisation des contrôles s'ajoute également l'utilisation accrue de nouvelles technologies telles que des radars thermiques à infrarouge ou des bases de données biométriques.

Le problème engendré par cet incroyable déploiement sécuritaire est double. Premièrement, il détourne et ignore un certain nombre de droits fondamentaux (refoulement de réfugiés, renvoi de migrants dans des pays où ils sont victimes de violences, etc.). Deuxièmement, il est de plus en plus souvent confié à des sous-traitants privés (gestion des frontières ou consulats ayant recours à des entreprises privées), ce qui a pour conséquence de créer une véritable économie de la sécurité frontalière. Lors de sa présentation, Olivier Clochard a présenté une carte sur l'enjeu des marchés autour de la surveillance des frontières où l'on dénombre une trentaine d'entreprises

privées ayant investies dans ce secteur en Europe (système de sécurité maritime, gestion de « centres d'hébergement », etc.). La volonté des grands groupes de multiplier leurs profits laisse à penser que ce recours au secteur privé va entraîner un cercle vicieux du tout sécuritaire et de l'utilisation de technologies toujours plus puissantes dédiées à la surveillance des frontières.

L'enfermement au cœur des politiques d'asile et de migration

Dans la troisième partie du livre, il est ici question des camps et de la rétention des migrants en Europe. Dans un premier temps, cette partie fait état de la localisation et des évolutions de gestion des camps en Europe (durée de rétention, capacité des différents lieux de détention). Durant la conférence, le chercheur a longuement commenté la carte de MIGREUROP présentant les principaux lieux de rétention en Europe et aux marges de celle-ci. Les articles de cette troisième partie démontrent que l'enfermement, conséquence directe des politiques migratoires européennes, est en train de se matérialiser et de se généraliser par l'installation croissante de camps destinés à accueillir, trier, contrôler et renvoyer les étrangers. Après avoir décrit les moyens de pression mis en place pour renvoyer les migrants dans leur pays d'origine (sous la forme de retours « volontaires ») ou dans un pays tiers (accords de « réadmission » entre des états permettant parfois de renvoyer le migrant dans un pays qu'il a précédemment traversé), cette partie dépeint les conditions de rétention des migrants dans différents pays d'Europe. Toutes les descriptions de détention présentent un triste tableau où les étrangers sont régulièrement victimes de maltraitance et sont souvent privés de leurs droits fondamentaux. Les conditions de rétention des migrants sont une illustration tragique de l'égoïsme des États européens qui ne reculent devant aucun moyen pour se protéger de ce qu'ils considèrent comme un danger.

Les effets dans les zones de départ et de transit

La dernière partie brosse une partie des impacts de la politique migratoire européenne au-delà de ses frontières. Loin de stopper la venue des migrants en quête de protection ou d'un avenir meilleur, les instruments européens ont non seulement des conséquences dramatiques pour de nombreux individus, mais ils sont également en train de redéfinir les migrations internationales. Tout d'abord, ces politiques poussent sans cesse les migrants à élaborer des parcours de plus en plus risqués, engendrant un nombre croissant de noyés ou de personnes mortes de faim ou de froid aux frontières. Le conférencier a pris pour exemple l'accroissement de la surveillance et l'ouverture de nombreux camps autour de la mer Égée, lieu de passage privilégié par les migrants depuis quelques années en raison de l'intensification des contrôles autour du détroit de Gibraltar et de la Sicile. De surcroît, l'externalisation des contrôles engendre des situations d'errance de migrants dans les pays de transit (par exemple des migrants africains bloqués au Maroc) et perturbe des migrations ou des mobilités qui ne sont pas à destination de pays européens (système migratoire régional de l'Afrique de l'Ouest troublé). Cette dernière partie tend à montrer qu'aujourd'hui les politiques européennes opèrent une remise en cause des conventions internationales et qu'elles sont en train de redessiner une partie des migrations à l'échelle mondiale.

Olivier Clochard a terminé sa conférence en expliquant qu'aujourd'hui les nouveaux modes de contrôles engendrent une « pixellisation » des frontières. En effet, on observe que les frontières se transforment peu à peu car celles-ci sont de plus en plus flexibles, diffuses, réticulaires et ponctiformes dans le but de s'adapter, de suivre et de maîtriser les flux de personnes. Les frontières, ne jouant plus simplement le rôle de lignes de démarcation entre les

territoires distincts, sont devenues très difficiles à cartographier avec les techniques classiques puisque les structures des espaces et des territoires sont toujours plus complexes au fur et à mesure qu'ils intègrent de nouveaux modes interstitiels.

De par la qualité des connaissances des experts de MIGREUROPE, le décryptage fin des législations européennes et internationales et la présence de nombreuses cartes de qualité, cet atlas offre une lecture critique juste et complète des politiques migratoires européennes. Bien qu'on puisse regretter le manque de références à des expériences individuelles de migrants, ce qui aurait offert la possibilité de mieux saisir la complexité des parcours ainsi que les multiples épreuves et difficultés auxquelles

sont confrontés ceux-ci, cet ouvrage fournit au lecteur les clés de compréhension de la situation et de la place des migrants considérés aujourd'hui comme des « indésirables » par des pays européens qui instaurent un processus de criminalisation de l'asile et de l'immigration.

Victoire Cottureau
Doctorante en Géographie
MIGRINTER- UMR7301
CNRS / Université de Poitiers
victoire.cottureau@univ-poitiers.fr